



Règlement Intérieur

Bienvenue à l'École de Musique

Afin d'assurer le bon fonctionnement des cours, veuillez lors de votre arrivée à retrouver votre professeur directement dans la salle de cours à l'heure prévue.

La présence des parents durant les cours est à la convenance de l'enseignant.

Respect :

- Soyez ponctuel à votre cours.
- Écoutez attentivement et participez avec respect.
- Réalisez le travail demandé par le professeur.
- Adoptez une tenue correcte.
- Éteignez votre téléphone pendant le cours, c'est notre moment musical !
- Dans l'école et aux abords de celle-ci, gardez une attitude respectueuse envers tous.
- L'autorité des professeurs et des membres de l'administration prime pour le bon fonctionnement de l'école.
- En cas de problème, en parler à votre professeur ou à un membre du bureau. Il est indispensable de ne pas régler ses différends devant les autres élèves et/ou familles.

Absences et exclusions :

- **En cas d'absence de l'élève :** prévenir votre professeur au plus vite. Les cours manqués ne pourront être rattrapés. Il est toutefois possible d'en discuter avec son professeur. Sur présentation d'un certificat médical, les cours pourront être remboursés.
- **En cas d'absence du professeur :** vous en serez informé rapidement ainsi que le bureau et le cours sera rattrapé.
- **En cas de manquement grave à la discipline :** le bureau peut décider d'une exclusion temporaire ou définitive sur demande d'un professeur ou d'un membre du bureau. Les parents en seront informés et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Mis à disposition des instruments de location par l'école :

- **Prendre soin des instruments de prêts,** les ranger dans leur étui après chaque utilisation en suivant les conseils de nettoyage de votre professeur.
- **Participation aux frais de location :** une cotisation annuelle fixée lors de l'inscription. Un contrat de prêt avec votre signature (ou vos parents) et celle du président (ou d'un membre du bureau) vous sera demandée.
- **Usage personnel de l'instrument :** l'instrument loué est pour vous ! Toute autre utilisation doit être demandée au président (ou membre du bureau).

Assurance :

- L'école assure son matériel et les événements annuels.
- Il est vivement conseillé aux élèves (ou leurs parents) de souscrire à une assurance qu'ils jugent utile.

Objets personnels :

- L'école ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation de vos effets personnels ainsi que de ceux des professeurs.

Pour rappel :

- En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone prévenir le bureau.
- Votre présence au cours est systématiquement notifiée par vos professeurs.
- **Votre inscription fait office d'un engagement pour l'année.**
- Le paiement est réalisé en totalité ou selon l'échéancier établi lors de l'inscription.
- **Aucun remboursement des cours ne sera fait si vous arrêtez en cours d'année, sauf sur présentation d'un certificat médical.**
- En cas de problème divers ou de manquement à ce règlement, veuillez contacter un des membres du bureau.
-

Signature (élève et/ou responsable) :

Signature (Membre du bureau) :